

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2109

Artikel: Franc fort, quel avenir? : Un an après l'abandon du taux plancher, le franc demeure trop fort pour s'imposer dans le débat
Autor: Erard, Lucien / Jaggi, Yvette / Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023359>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Franc fort, quel avenir?

Un an après l'abandon du taux plancher, le franc demeure trop fort pour s'imposer dans le débat

Lucien Erard | Yvette Jaggi - 18 janvier 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28795>

On connaît les mécanismes qui devraient permettre au marché de fixer des taux de change correspondant à la [parité](#) du pouvoir d'achat des différentes monnaies. Une monnaie trop fortement appréciée renchérit les biens et les services exportés et, inversement, réduit les prix à l'importation.

En principe, le pays à monnaie forte exporte moins et importe davantage: sa banque centrale manque dès lors de devises et s'en procure en vendant de sa monnaie, ce qui en diminue la valeur de change.

Avec le franc suisse, ça ne fonctionne pas vraiment. D'abord parce que le marché des changes étant devenu mondial, nombre de spéculateurs y jouent le franc suisse à la hausse.

Pour une autre raison ensuite, en laquelle beaucoup voient un [effet positif](#) du franc surévalué: l'économie suisse a su maintenir sa capacité d'exportation et s'adapter en modernisant ses structures de production, en investissant dans la recherche et développement dans des secteurs de pointe, caractérisés par une forte capitalisation et connus pour la persistance de marges confortables sur des produits souvent exclusifs et protégés par des brevets ou des marques - chimie et pharmaceutique, horlogerie,

mécanique de précision.

Pour preuve: depuis le renoncement au taux plancher du franc contre euro, la balance commerciale est restée positive, avec un excédent trimestriel de l'ordre de 20 milliards. La BNS vient de rappeler que la Suisse demeure [en tête](#) des pays classés d'après la compétitivité de leur économie.

Réflexions sur le franc fort

Sous ce titre, [DP 2095a](#) réunit en un tiré à part une série de cinq articles publiés par Jean-Pierre Ghelfi en septembre et octobre 2015.

Pour un certain temps, la Suisse continue de tirer profit d'une politique fiscale agressive qui lui aura permis d'accueillir un grand nombre de sociétés internationales pour qui les avantages fiscaux compensent largement les coûts élevés liés au franc fort. Enfin, la libre circulation des personnes joue elle aussi un rôle important en permettant à toutes ces entreprises de bénéficier d'une main-d'œuvre flexible et relativement bon marché.

Les changements qui s'annoncent sur ces deux avantages relatifs suffiront-ils à rapprocher le franc de sa parité? Pour l'heure, on ignore

combien d'entreprises quitteront la Suisse lorsque les cantons imposeront les bénéfices acquis à l'étranger, comme le prévoit la troisième réforme de l'imposition des entreprises RIE III ([DP 2077](#)). On ignore aussi largement les conséquences que pourrait avoir la suspension de la libre circulation des personnes, *a fortiori* celle de l'ensemble des accords bilatéraux.

Reste un facteur essentiel: l'excédent de la balance des paiements, joint à la très forte épargne qui freine la demande intérieure de biens et services et donc les importations - mais non les achats directs outre-frontières. La création d'un fonds souverain ([DP 1958](#)) pourrait contribuer à rééquilibrer la balance des paiements et réduire les pressions à la hausse du franc. L'excédent d'épargne dépend largement de la politique budgétaire, mais aussi du deuxième pilier, fort de plus de 700 milliards de capitaux.

En résumé: on peut imaginer que la Suisse connaisse une crise suffisamment profonde pour que le franc revienne à son point d'équilibre, en particulier grâce au découragement des spéculateurs. Reste le prix à payer en termes d'emplois perdus, de potentiel industriel détruit, de difficultés budgétaires accrues, pour ne

rien dire des inéluctables conséquences politiques et sociales – ni de la [nouvelle crise financière](#) mondiale dont Josef Stiglitz prédit la survenance.

La prévention ou la limitation

de tels dommages pourrait impliquer la réinstauration d'un taux de change fixe, du moins avec l'euro, monnaie du principal partenaire économique de la Suisse. D'aucuns, les syndicats notamment, voient dans cette

mesure, mise en vigueur entre septembre 2011 et la mi-janvier 2015, la seule option raisonnable pour un pays trop petit pour avoir à lui seul un impact sur les marchés des principales devises, dollar et euro en tête.

Gothard, un projet basé sur des données périmées

Votation du 28 février: une expertise pour l'Office fédéral des routes contredit le Conseil fédéral

Jean-Daniel Delley - 14 janvier 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28782>

Le tunnel routier du Gothard, ouvert à la circulation en 1980, a besoin d'une rénovation. Personne ne le conteste. Le débat porte sur la nécessité de creuser un second tube pour réaliser cette rénovation.

L'argumentaire du Conseil fédéral, suivi par le Parlement, paraît à première vue solide. Le tunnel existant doit être assaini entre 2020 et 2025, faute de quoi la sécurité ne pourra plus être totalement assurée. Pour éviter une interruption du trafic durant les travaux, le choix s'est porté sur le creusement préalable d'un second tube plutôt que sur le transbordement provisoire des véhicules sur le rail.

La solution choisie se révèle nettement plus onéreuse que le transbordement – près de 2,8 milliards contre 1,5 à 1,6 milliard de francs. Mais elle constitue un investissement dans la sécurité – circulation unidirectionnelle – et pour les futures rénovations.

Si l'on examine le projet de plus près, on constate que les travaux prévus dépassent de loin le seul entretien du tunnel. Le rehaussement de la dalle intermédiaire – la voûte – de 4,5 à 4,8 mètres et l'augmentation du dévers – la pente latérale – de 2 à 2,5% n'ont rien à voir avec la sécurité, pas plus qu'avec le respect des normes européennes. Or ces deux mesures pèsent lourdement sur le coût total de la rénovation et exigent la fermeture du tunnel durant 1'000 jours.

En comparaison, l'Autriche procède actuellement à l'assainissement du [tunnel de l'Arlberg](#) – 14 kilomètres – selon les normes européennes pour 170 millions de francs, avec deux périodes de fermeture de 220 jours en 2015 et 160 jours en 2017.

Si l'on s'en tient aux seuls travaux d'entretien, on apprend maintenant que les informations fournies par le

Conseil fédéral dans son [Message](#) à l'appui du projet sont erronées. C'est ce que révèle une [expertise](#) réalisée entre 2013 et 2015 et publiée le 11 novembre dernier par... [l'Office fédéral des routes](#).

Ce travail n'a pas rencontré l'écho médiatique qu'il mérite. L'état de la voûte se révèle meilleur que ne l'indiquaient les estimations antérieures. En effet, la dalle intermédiaire ne nécessiterait pas de travaux avant 2035, soit dix ans de répit par rapport à la date limite avancée par le Conseil fédéral. Quant aux installations électromécaniques, elles pourraient être réparées plutôt que remplacées.

C'est dire qu'il n'y a pas d'urgence et que le souverain peut sans crainte rejeter le projet soumis à son verdict le 28 février prochain.

Ce répit devrait permettre d'étudier de manière sérieuse d'autres options. Notamment